
Axe 1 – Améliorer la qualité du service public

Contexte : Préserver le cadre de vie

Objectifs : maîtrise de la gestion raisonnée du sol, favoriser la végétalisation des allées du cimetière, aller plus loin sur la nature en ville, s'approprier les bonnes pratiques et développer ses compétences pour entretenir et améliorer la qualité des espaces publics.

Public : agents des services techniques

Axe 2 – Améliorer les conditions et la sécurité au travail

Contexte : Prévenir les risques

Objectifs : promouvoir les actions en faveur de la santé des agents, prévenir l'usure au travail et les inaptitudes physiques, améliorer les relations avec les usagers, gestes et postures, maîtrise du matériel technique.

Public : agents des services techniques

Axe 3 – Accompagner le développement professionnel et individualiser les parcours

Contexte : Renforcer le professionnalisme

Objectifs : mettre en place des dispositifs adaptés pour les agents en situation d'évolution professionnelle, renforcer la relation managériale individuelle à travers l'entretien professionnel, clarifier la notion de qualité de vie au travail.

Public : secrétaire de mairie



DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES LIÉS À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

La collectivité met en place les actions suivantes, afin d'accompagner l'évolution et/ou la transition professionnelle :

- Formations au titre de la Période de Préparation au Reclassement (PPR) : 0
- Formations au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) : à définir
- Formations personnelles (Congé de formation professionnelle) : 0
85 % du brut pendant 1 an
- Formations personnelles (congé pour transition professionnelle : changement de métier) : 0
- Formation en situation de travail (Immersion professionnelle) : 0
Convention (modèle servicepublic.fr)
- Formations au titre de la lutte contre l'illettrisme et pour l'apprentissage de la langue française : 0
- Formations de prévention de l'usure professionnelle : 0
- Préparation aux concours et examens : 0